

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 19 juin 2024 - 19H

Date de Convocation : 13 juin 2024.

Présents : Mme Christel Rouberties, Josiane Taudière, et MM, Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Jean Biard, Guy Lacombe, Fabrice Duppi, Pascal Crinière.

Absents : Mme Mégane Chantal, Jean-Christophe Lorblancher,

Secrétaire de séance : Josiane Taudière.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 28 mars 2024 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 délibérations qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour : Culture Evènements //Prolongation du chargé de mission médiatrice du patrimoine et chargé de mission en communication.

Accord à l'unanimité.

DELIBERATIONS

OBJET : Modification des statuts du SIVOS

Monsieur le Maire informe que des modifications ont été ajoutées aux statuts du SIVOS.

En matière scolaire :

- L'organisation et le fonctionnement du service scolaire de l'école de Monpazier.
- La construction et l'entretien des bâtiments scolaires de l'école de Monpazier.

En matière périscolaire :

- L'organisation et le fonctionnement de l'accueil périscolaire de 07h45 à 09h et de 16h30 à 18h30 les jours d'école.
- Construction, gestion et entretien de la cantine scolaire de l'école de Monpazier.

En matière d'énergies renouvelables :

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les équipements relevant de la compétence du syndicat : bâtiments et cantine scolaires de l'école de Monpazier.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
- Accepte les modifications des statuts du SIVOS

OBJET : Médiathèque / conventions BDP avec le Département de la Dordogne

Dans le cadre du bon fonctionnement et de la gestion de la Médiathèque, Monsieur le Maire rappelle l'adhésion à la Bibliothèque de Prêt BDP et propose de signer divers documents avec le Département de la Dordogne, (convention C1 d'adhésion au PDLP 2023-2028, Plan départemental de la lecture publique, Charte documentaire de la BDDP, règlement de prêt de la BDDP, Charte du bibliothécaire volontaire, convention type de coopération, convention type d'accompagnement informatique documentaire en réseau).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de passer les conventions avec le département de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

OBJET : Contrat d'hébergement de volontariat en service civique

Monsieur le Maire informe qu'une convention a été signée le 05 juin 2024 entre la mairie de Monpazier et l'association INSITE pour une mise à disposition de volontaires en service civique du 03 juin 2024 au 02/12/2024.

La commune s'engage à loger les deux volontaires en service civique.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition un appartement au 10 carreyrou Saint Dominique à Monpazier.

Le logement appartenant à Monsieur le Maire, celui-ci ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte que les deux volontaires en service civique logent au 10 carreyrou Saint Dominique,
- Fixe le loyer du logement meublé et tout équipé à 500€/mois toutes charges comprises (électricité, eau, assainissement, accès internet...) à compter du 03 juin jusqu'au 02 décembre 2024
- Autorise Monsieur l'adjoint à signer le contrat de location avec le Propriétaire.

Objet : Subventions aux associations 2024

La commission s'est réunie le 29/05/2024 pour contrôler les rapports financiers des différentes associations et propose de verser les subventions suivantes au vu de leur demande et du bilan financier :

SUBVENTIONS	Propositions 2024
Amicale des pompiers	300
Amicale laïque Monpazier	350
FNACA	50
Collège Léo-Testut de Beaumont	200
Chorale et musique	250
CLEM	1 000
Croix Rouge Française	200
Judo-club Capdrot	150
Les Dames du jeudi	100
Los Botarels	100
Cyclo-Bastides	60
Papillons blancs	100
SAKADOS	50
Secours catholique	200
Société hippique	150
Souvenir Français	50
Stade Rugby Monpaziérois	1 000
Tennis club Monpaziérois	500

Football Sud Bastide	1 000
Vélo-club Monpaziérois	1 400
Zumba He	150
GAM	150
Total	7 510

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions proposées.

Objet : Culture Evènements //Prolongation du chargé de mission médiatrice du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de chargé de mission médiatrice du patrimoine a été créé par délibération le 20 février 2023 pour une durée de 12 mois soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024 inclus.

Ce contrat prenant fin le 16 juin 2024, il convient de le prolonger pour une durée de 1an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent de prolonger le contrat chargé de mission médiatrice du patrimoine pour une durée de 1 an à compter du 17 juin 2024 jusqu'au 16 juin 2025.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Objet : Culture Evènements //Prolongation du chargé de mission en communication.

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de chargé de mission en communication a été créé par délibération le 24 mai 2023 pour une durée de 12 mois soit du 09 juillet 2023 au 08 juillet 2024 inclus.

Ce contrat prenant fin le 08 juillet 2024, il convient de le prolonger pour une durée de 45 jours.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acceptent de prolonger le contrat du chargé de mission en communication pour une durée de 45 jours à compter du 08 juillet 2024 jusqu'au 22 août 2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce renouvellement et l'autorise à signer tout nouveau contrat.

Divers

Andréa et Lili nouvellement arrivées dans le cadre de leur mission en service civique au Bastideum, se sont présentées et ont exposé leurs projets : rencontrer les associations et leurs bénévoles et les habitants de Monpazier afin de valoriser le bénévolat, créer un projet évènementiel et impliquer la population de Monpazier.

Fin de séance : 21h.